

6.10.80

BRIGADE

80306560

**PROCÈS-VERBAL
D'ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE**

N°852

du 6 octobre 19 80

L'an mil neuf cent soixante quatre vingt, le six octobre

Nous,

gendarme, agent de police judiciaire

ANALYSE

RENSEIGNEMENTS

JUDICIAIRES.

Objet volant non
identifié. (CVNI)

de la brigade de

Vu les articles 20 et 75 du Code de procédure pénale ;

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées
agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

3° Expédition

I. - PRÉAMBULE

"" Le six octobre mil neuf cent quatre vingt à quatorze heures trente, au bureau de notre brigade se présente madame

demeurant à MONTAUBAN 82000, qui nous signale avoir vu dans le ciel ce même jour à six heures un objet étrange. Cette personne ajoute que l'objet était lumineux et ressemblait à l'éclairage d'un tube au néon. 1 m 50 de long environ. L'engin n'a évolué que quelques secondes à basse altitude puis a disparu dans le ciel.

ENQUÊTE :

"" Nous gendarme , entendons :

qui déclare :

"" Ce jour 6 octobre 1980, à 6 heures alors qu'il faisait nuit, je me trouvais dans mon véhicule à l'arrêt route de Cos à MONTAUBAN lorsque j'ai vu évoluer dans le ciel à basse altitude un objet lumineux émettant une lumière blanche comparable à l'éclairage au néon. "" L'objet se déplaçait au dessus des maisons de la route de Cos vers la route d'ARDUS. Au dessus de la route d'ARDUS, l'engin qui se déplaçait en arc de cercle a marqué un temps d'arrêt puis il est reparti verticalement et il a disparu.

"" Je précise que ce phénomène n'a duré que quelques secondes. Je n'ai pas eu le temps de descendre du véhicule mais j'avais ouvert ma portière pour regarder l'évolution de l'engin.

S.I. La forme était comme une fusée mignature 1 m 50 de longueur environ et au moment où l'objet remontait dans le ciel il avait pris la forme d'une assiette renversée et mesurait 1 m 50 de diamètre vu de profil.

Vu et transmis par le Commandant de Groupement, de Gendarmerie de T-et-G,

à M Direction de la gendarmerie bureau emploi opérations PARIS

A. le 21 octobre 19780

J'ai situé l'engin à une distance de 50 mètres environ du lieu où je me trouvais et il se trouvait à hauteur des arbres ou des toits des maisons.

S.I. J'étais seule lorsque le phénomène s'est produit.

S.I. A mon avis la vitesse du déplacement de l'engin peut être comparé à la vitesse d'une trotteuse de montre.

L'engin ne faisait aucun bruit.

Le 6 Octobre 1980 à 15 heures 30

lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher
(A signé au carnet de déclarations).

La route de Cos se trouve au nord de la ville il y a plusieurs maisons (villa individuelles et des bâtiments de part et d'autre de la route de cos type H.L.M. à 4 et 5 étages.

Des renseignements recueillis route de cos et en divers points de MONTAUBAN, rien d'anormal n'a été constaté et personne n'a vu évoluer cet engin.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL :

QUATRE EXPEDITIONS DESTINEES :

La première : avec copie à M. le Procureur de la République à MONTAUBAN.

La deuxième : à M. le Prefet du Tarn et Garonne à MONTAUBAN.

La troisième : avec copie certifiée conforme à l'original par V.H. à la direction de la gendarmerie (bureau emploi opérations) à PARIS

La quatrième : au Général Commandant la 3^{ème} région Aérienne (division opération section défense Aérienne à BORDEAUX..

Archives.

Une copie est adressée par VH au Colonel Commandant la ~~SIXIEME~~ légion de gendarmerie Midi-Pyrenées à TOULOUSE.

Fait et clos à MONTAUBAN, le 20 octobre 1980.

le gendarme
agent de police judiciaire.